



## **Avis second degré votés par le CHSCTD Allier de l'Education Nationale.**

### **1. Lavage des masques.**

Le CHSCTD 03 souhaite que dans chaque établissement du second degré soit fait le recensement des moyens de lavage et de stockage des masques distribués aux élèves et aux personnels afin que ce lavage puisse s'effectuer de manière garantie, systématique et sécurisée. Il regrette que cette disposition ne figure pas dans le protocole d'ouverture. En outre, compte tenu des difficultés de certaines familles, et en évitant toute stigmatisation, des masques jetables, ou des masques lavables en plus grand nombre, devraient pouvoir être fournis à celles en faisant la demande.

### **2. Réunions et formation.**

Le CHSCTD 03, constatant que dans plusieurs collèges des réunions en présentiel de préparation de la rentrée ont eu lieu dans des conditions ne permettant pas le respect de la distanciation physique, demande que ces réunions du type « pré-rentrée en plénière », contrairement aux protocoles sanitaires, cessent d'avoir lieu. Il fait remarquer que la tenue de telles réunions prépare mal l'assimilation des règles sanitaires pour la suite, surtout au vu de l'absence de temps de formation spécifique sur ces règles. Des réunions en effectifs limités respectant les distances et en visio ou audio conférences peuvent y suppléer et devraient en priorité porter sur la formation aux règles sanitaires. Il demande que ce principe soit respecté dans les lycées.

### **3. CA et CHS.**

Le CHSCTD 03 constate et déplore que dans la plupart des collèges du département la tenue de Conseils d'Administration préalablement à la reprise, prescrite dans le BO du 14/05/20, n'ait pas été respectée. Il exige la tenue des CA partout où ceux-ci n'ont pas été réunis et rappelle que le CA peut revenir sur des décisions prises unilatéralement avant leur tenue, concernant l'organisation de l'établissement et des enseignements dans les circonstances particulières présentes. Les CHS internes aux établissements doivent également se réunir et la situation présente est l'occasion de les mettre en place dans les nombreux établissements où il n'y en a pas.

### **4. Vie scolaire.**

Le CHSCTD 03 demande que du matériel soit systématiquement fourni aux personnels de Vie scolaire (CPE, AED, autres) pour anticiper la prise en charge d'élèves malades (qu'il s'agisse ou non de présomption de Covid).

### **5. Présentiel/distanciel.**

Le CHSCTD 03 s'inquiète de l'organisation du travail des personnels enseignants combinant présentiel et distanciel et des charges de travail alourdies.

## **6. Brassages à éviter.**

Le CHSCTD 03 demande que l'organisation des options, groupes de spécialités, groupes de langues, TP de Physique-Chimie et de SVT, en collèges et lycées, ne soient pas laissées à l'appréciation de chaque établissement. Le brassage qu'entraîne ces enseignements devrait justifier leur non reprise et la poursuite du distanciel lorsque c'est possible.

## **7. EPS.**

Le CHSCTD 03 précise que la reprise de l'EPS ne saurait être assimilée au 2S2C, l'EPS étant une discipline spécifique et nécessaire dont la mise en œuvre relève de la seule Education Nationale. Les particularités de l'EPS justifient, comme le demande la profession, d'avoir 2 professeurs par groupe d'élève compte tenu de la difficulté à gérer la distanciation avec des élèves le plus souvent en mouvement, ou d'avoir des groupes de 10 élèves maximum comme préconisé dans le milieu associatif sportif dans les protocoles de Jeunesse et Sports. En outre le port du masque n'est généralement pas possible en activités physiques, ce qui justifie 1) une distanciation plus importante - 5 à 10 mètres selon l'intensité de l'effort - rendant préférables les activités en extérieur et 2) le fait que les élèves soient munis lors des cours d'EPS d'un second masque à mettre après l'EPS, d'une pochette plastique étanche pour ranger celui-ci à l'avance, et d'une bouteille d'eau ou gourde remplie, et disposent de gel HA pour se nettoyer à la fin du cours avant manipulation du masque.

## **8. AESH.**

Le CHSCTD 03 prend acte de la parution tardive d'un protocole sanitaire national concernant les AESH au contenu trop général. Il demande à ce qu'il soit veillé à ce que les AESH accompagnant d'autres élèves que celui ou ceux qu'ils accompagnent habituellement ne voient pas leurs conditions de travail se dégrader et ne connaissent pas une augmentation des déplacements entre écoles et/ou établissements, ce qui serait en contradiction avec le protocole sanitaire. Il souligne que les situations dans lesquelles l'aide de l'AESH à l'élève ou aux élèves qu'il accompagne requiert un contact physique sont fréquentes, et regrette que le protocole ne préconise qu'au cas par cas des modalités spécifiques telles que gel HA en surplus, lingettes désinfectantes et "équipement spécifique pour les AESH (lunettes de protection et/visière). Il demande que le protocole national notifie que ces équipements, ainsi qu'une surblouse, doivent être accessibles pour tous les AESH en contact présentiel direct avec les élèves qu'ils accompagnent, et non "au cas par cas" défini localement.

## **9. Labos et salles de TP.**

Le CHSCTD 03, sachant que M. le Recteur s'est prononcé en CHSCTA en faveur de la non-reprise des TP de Physique-Chimie et de SVT et sur le caractère non obligatoire de la présence des agents de Labo sur 43 heures, demande à ce que ces personnels ne soient pas convoqués sur leurs établissements lorsque leur présence n'est pas nécessaire pour effectuer des tâches relevant de leur statut. Dans ce cas-là, ils doivent disposer du même matériel de sécurité que les autres personnels, l'absence de TP leur évitant d'avoir à faire la vaisselle à la main. LE CHSCTD 03 attire l'attention des établissements sur le fait que les salles de sciences, pourvues d'évier et d'un matériel éventuellement utile, peuvent, en l'absence de TP, être affectées pour l'accueil des groupes d'élèves.